



Procès Verbal du Bureau Communautaire

Jeudi 4 Avril 2024

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE
ECONOMIE & AGRICULTURE
ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE
ACTION SOCIALE & MOBILITÉ
TOURISME
PETITES VILLES DE DEMAIN
HABITAT
SANTÉ

PÔLE

**MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX**

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL
ATELIER ET
CHANTIER INSERTION
SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT
DÉCHETS MÉNAGERS
VOIRIE
BÂTIMENT
GEMAPI
URBANISME
TRAVAUX

L'an deux mille vingt-quatre, le Jeudi 4 Avril, à dix-sept heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

Présents :

Serge CAILLOT, David BONGARD, Antoine-Audoine MAGGIAR, Annick BERTRAND, Michel MULOT, Pierre TISSIER-MARLOT, Dominique STRIESKA, Serge DUCREUZOT, Jean-Christophe SAVE, Didier BOURLON, Marie-Claire RANVIER

Absents excusés : Jean-Paul LAMBOURG, Michel MARIE

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Pierre TISSIER-MARLOT

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 11
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 11

Ordre du jour :

Finances : règlement budgétaire et financier, budgets 2024, taux d'imposition, redevance ordures ménagères, amortissements, fongibilité des crédits

- **Culture** : subventions aux associations.

- **Personnel** : renouvellement de contrat, modification des effectifs, recrutement, prime PEPA, embauche d'un guide conférencier, remplacement au BIT de Cercy-la-Tour,

- **Assainissement** : Vidange des silos à boues des stations de Larochemillay, Luzy, St-Honoré-les-Bains, Châtillon-en-Bazois et Cercy-la-Tour, Achat de matériel d'espace vert pour le service assainissement, étude sur le mode de gestion.

- **Bâtiment de Saint-Honoré-les-Bains** : étude de faisabilité.

- **Marché des EPI**

- **Santé** : étude de faisabilité pour la MSP Luzy, travaux à la MSP de Moulins-Engilbert (APD et subventions).

- **Voirie** : marché de travaux 2024, travaux sur un aqueduc de la VC1 d'Isenay.

- **Déchets ménagers** : prolongation du marché de collecte des PAV, installation du compacteur à Luzy.

- **TZCD** : adhésion à la Grappe, subvention du CLE.

- **Travaux** : marché de travaux de l'espace vestiaires.

- **Tourisme** : demande de subvention pour le balisage et des panneaux pour les circuits VTT et randonnées, remplacement de plaques panneaux, tarifs boutique et sorties.

- **Attractivité** : évènement dans le cadre du dispositif « place aux jeunes ».

- **Economie** : achat des parcelles de Fours, Archéologie Préventive ZAE Cercy la Tour, aides à l'immobilier d'entreprises, aides à l'immobilier agricole, validation de l'APS et tranche conditionnelle de l'école de production du bois.

- **Avis sur les modifications du SRADDET**

- **Mobilité** : Tous en gare.

- **Questions diverses.**

Liste des Délibérations du 4 Avril 2024

Numéro	OBJET	DECISION DU BUREAU
2024-034	Adoption du compte-rendu du bureau communautaire du 21 Mars 2024	Approuvée
2024-035	Personnel : Renouvellement de contrat Sandra COPIE	Approuvée
2024-036	Personnel : Recrutement d'un guide conférencier pour l'Office de Tourisme	Approuvée
2024-037	Personnel : Recrutement d'un emploi saisonnier et contrat de surcroît d'activité à l'Office de Tourisme	Approuvée
2024-038	Personnel : Recrutement Gardiens de déchetterie au Service Déchets Ménagers	Approuvée
2024-039	Assainissement : Curage des 3 lits plantés de roseaux de la station d'épuration de Larochemillay	Approuvée
2024-040	Assainissement : Curage d'un lit de séchage à la station d'épuration de Luzy	Approuvée
2024-041	Assainissement : Vidange du silo à boues de la station d'épuration de Cercy la Tour	Approuvée
2024-042	Assainissement : Vidange du silo à boues de la station d'épuration de Châtillon en Bazois	Approuvée
2024-043	Assainissement : Vidange du silo à boues de la station d'épuration de Moulins-Engilbert	Approuvée

2024-044	Assainissement : Vidange du silo à boules de la station d'épuration de Saint Honoré les Bains	Approuvée
2024-045	Assainissement : Achat de matériel d'espace vert pour le service assainissement	Approuvée
2024-046	Assainissement : Etude sur le mode de gestion	Approuvée
2024-047	Bâtiment de Saint Honoré les Bains : Etude de faisabilité	Approuvée
2024-048	Santé : Etude de faisabilité pour la Maison de santé de Luzy	Approuvée
2024-049	Déchets Ménagers : Installation du compacteur à Luzy	Approuvée
2024-050	Tourisme : Demande de subvention pour le balisage et des panneaux pour les circuits randonnées	Approuvée
2024-051	Tourisme : Achat de balises et balisage des circuits de VTT	Approuvée
2024-052	Tourisme : Remplacement des plaques de nos panneaux de début de circuit ou achat de mobilier dans les communes du Bazois qui n'en sont pas dotées	Approuvée
2024-053	Tourisme : Tarifs des sorties en Vélo à assistance électrique (VAE)	Approuvée
2024-054	Economie : Validation de l'APS pour l'aménagement de la scierie de Biches en Ecole de Production	Approuvée
2024-055	Economie : Travaux Ecole de production Biches : déclenchement de la tranche conditionnelle APD	Approuvée
2024-056	Mobilité : Tous en gare - prestation d'accompagnement à l'expérimentation	Approuvée

Approbation du procès-verbal du dernier bureau communautaire

N° 2024-BU-034

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier bureau communautaire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 21 Mars 2024.

Finances

Règlement budgétaire et financier

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que, par délibération n°2023-178 du 2 novembre 2023, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 pour le budget général et les budgets annexes OFFICE DE TOURISME, VOIRIE, MARPA, ZAE MOULINS ENGILBERT, ZAE FOURS et ZAE LUZY à compter du 1er janvier 2024.

Conformément aux dispositions de cette nomenclature et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la collectivité doit se doter avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57 d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Le RBF a pour vocation le rappel des normes tant légales que réglementaires ainsi que des processus de gestion propres à la collectivité.

Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et les modalités de gestion interne des Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), dans le respect du cadre prévu par la réglementation.

Le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et leurs établissements administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 2 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024,

Considérant qu'à compter du 01/01/2024, dans le cadre de la M57, il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier,

Considérant que par cohérence, il convient d'étendre ce règlement aux budgets annexes ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT COLLECTIF et SPANC

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour adopter, le règlement budgétaire et financier de Communauté de Communes tel qu'annexé à la présente délibération.

Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57 M4 et M49

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux communes et groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception de :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans,
- des frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des subventions d'équipement versées qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans pour le financement de biens matériels et mobiliers, sur une durée de 30 ans pour le financement des biens immobiliers et sur une durée de 40 ans pour les projets d'infrastructures d'intérêt national (les amortissements des subventions d'équipement font l'objet d'une neutralisation comptable).

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Il est proposé d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées entre la M14 et la M57.

L'instruction M57 pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement d'un bien calculé selon la règle du prorata temporis pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité alors que la nomenclature M14 compte un début d'amortissement au 1^{er} janvier N+1.

Il est à ce titre proposé que ce soit la date du mandat qui soit retenue afin de pouvoir déterminer une date certaine et objective.

Ce changement de méthode comptable ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du 01/01/2024. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités d'origine.

L'instruction M57 prévoit, par mesure de simplification visant à faciliter la mise en œuvre de cette disposition et dans une logique d'enjeux, une dérogation pour des catégories de biens qui ne seraient pas soumises à l'amortissement au prorata temporis comme les catégories d'immobilisation qui font l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, c'est-à-dire les biens acquis par lot, et les biens de faible valeur.

Le seuil des biens de faible valeur inférieur est fixé à 500 € HT, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Vu les articles L2321-1 et R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 2 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024,

Considérant qu'à compter du 01/01/2024 dans le cadre de la M57, il convient de fixer les durées d'immobilisation,

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer, pour les budgets de CCBLM relevant des instructions budgétaires et comptables M57, M4 et M49, pour les biens acquis à compter du 01/01/2024, pour :

- adopter les durées d'amortissement conformément à l'annexe jointe,
- acter l'application de la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis
- calculer l'amortissement qui commencera à la date d'élaboration du mandat,
- déroger à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis uniquement pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 500 € HT. Dans ce cas, ces biens seront amortis sur 1 an au 1^{er} janvier N+1 suivant leur acquisition

Fongibilité des crédits

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que, consécutivement au passage à la nomenclature M57, la Communauté de Communes est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement des budgets soumis à la M57.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour :

- autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- autoriser le Président à signer tous document s'y rapportant.

Taux d'imposition

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique qu'après de nombreux arbitrages, le budget 2024 a été monté avec une augmentation de la fiscalité.

Impôts	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2023	Produit fiscal de référence 2024	Proposition taux 2024	Produit fiscal de référence 2024	Différence
Taxe foncière bâti	19 262 000	3,37%	649 129 €	3,71%	714 042 €	64 913 €
Taxe foncière non bâti	4 644 000	9,56%	443 966 €	10,52%	488 363 €	44 397 €
Taxe habitation additionnelle	7 465 000	5,46%	407 589 €	6,01%	448 348 €	40 759 €
CFE	2 553 000	26,31%	671 694 €	28,94%	738 864 €	67 169 €
Total impôt			2 172 379 €		2 389 617 €	217 238 €

Impôts	Augmentation 2024	Qui est concerné?	Nombre	Augmentation moyenne	
Taxe foncière bâti	64 912,94 €	Propriétaires fonciers	11 443	5,67 €	par propriétaire
Taxe foncière non bâti	44 396,64 €	Propriétaires fonciers	18 325	2,42 €	par propriétaire
Taxe habitation additionnelle	40 758,90 €	Résidences secondaires	3 713	10,98 €	par résidence secondaire
CFE	67 169,43 €	Entreprises	1 132	59,92 €	par entreprise
Total	217 237,91 €				

Pour rappel, les taux votés depuis la création de la CCBLM en 2017 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TH	5,46%	5,46%	5,46%	5,46%	5,46%	/	
THRS	/	/	/	/	/	5,46%	6,01%
TFB	3,16%	3,16%	3,37%	3,37%	3,37%	3,37%	3,71%
TFNB	8,95%	8,95%	9,56%	9,56%	9,56%	9,56%	10,52%
CFE	24,99%	24,99%	26,31%	26,31%	26,31%	26,31%	28,94%

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Il sera proposé au conseil communautaire de

- **FIXER** les taux intercommunaux pour l'année 2024 comme suit :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties additionnelle : 3,71 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties additionnelle : 10,52 %**
- **taxe d'habitation additionnelle : 6,01 %**
- **cotisation foncière des entreprises : 28,94 %**

- **CHARGER** Monsieur le Président de transmettre cette délibération et l'état 1259 aux services préfectoraux et une copie des deux documents à la direction départementale des finances publiques.

Redevance ordures ménagères

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que la CCBLM voit ses charges de fonctionnement s'alourdir fortement notamment suite à une évolution des tarifs du SIEEEN pour le traitement des déchets ménagers.

Il est proposé d'augmenter la part fixe de la redevance déchets ménagers à hauteur d'un euro par mois et par foyer. Celle-ci sera proratisée sur l'année 2024 à compter du 1^{er} mai 2024 soit 8 € d'augmentation pour l'année 2024 et 12 € en 2025.

	Tarif actuel 2022 délibération n°2022-079	Proposition d'augmentation de 12 € par an non proratisé (1€ par mois)	Proposition d'augmentation de 18 € par an non proratisé (1,50€ par mois)
Recettes part fixe C0,5	97 €	109 €	115 €
Recettes (part fixe) C1	102 €	114 €	120 €
Total	1 891 362 €	2 035 644 €	2 104 536 €
Différence sur une année complète		144 282 €	213 174 €
Proratisation au 1^{er} mai 2024		96 847 €	143 089 €

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs de la redevance tels que proposés ci-dessus (augmentation de 12 €).

Budgets primitifs 2024

Présentation des budgets 2024

Il sera proposé au conseil communautaire de voter les budgets primitifs 2024.

Ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie du budget déchets ménagers arrive à échéance le 14 mai 2024.

Contrat actuel (Caisse d'épargne de Bourgogne Franche Comté)

Montant ligne de trésorerie : 800 000 €

Durée : 1 an

Taux d'intérêt applicable fixe à un tirage : 3,50 %

Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle civile, à terme échu

Commission d'engagement : 0,10%

Commission de non utilisation 0,0500 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Il sera proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat pour le renouvellement de la ligne de trésorerie du budget déchets ménagers.

Culture

Subventions aux associations 2024

Mme Annick BERTRAND, conseillère communautaire déléguée à la culture, explique que la commission culture a statué sur les montants proposés au titre des subventions aux associations 2024.

Sauf pour :

- Comité des fêtes de Luzy : Les demandes par les comités des fêtes doivent restées exceptionnelles. Or, le comité des fêtes de Luzy a reçu une subvention en 2023. L'attribution d'une subvention romprait les décisions de la commission.
- F.O.U.I.C : pas d'engagements sur le territoire de la CCBLM.

ASSOCIATIONS	TITRE	BUDGET	DEMANDES	COMMISSION
ADLC	SALON CHASSE ST-HO	75 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
ARTISTES EN NIEVRE 58	ATELIERS PORTES-OUVERTES	7 000,00 €	300,00 €	300,00 €
AUTOUR DU BON PAIN	CONCERTS - REMILLY	5 350,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €
BAZ'ART	MUSIQUE EN BAZOIS	4 610,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
BUZON FEST	BUZON FEST 2024 - TAZILLY	3 600,00 €	400,00 €	400,00 €
CERCIAUCUM	80 COMMÉMORATION - CERCY	1 850,00 €	350,00 €	300,00 €
COMITE DES FETES LUZY	CONCERT D'AUTOMNE	52 000,00 €	1 500,00 €	0,00 €
COMITE DE JUMELAGE	50 ANNIV CHATILLON/ST GOAR	23 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
COMITE DE TERRITOIRE	SAISON 2024 SECTEUR LUZY	109 043,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

FLEURS DE JAZZ	FESTIVAL - LAROCHEMILLAY	22 515,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
FOUIC	THEATRE - LANTY	139 474,00 €	3 000,00 €	0,00 €
LA CASBAH	CUISINE DU MONDE	45 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
LA FETE DU VIOLON	FESTIVAL VIOLON - LUZY	53 235,00 €	4 000,00 €	3 500,00 €
GRANDE HALLE DE FOURS	CULTIVER LIEN SOCIAL	2 000,00 €	800,00 €	500,00 €
LA RONDE DES ARTS	EXPO - MOULINS-ENGILBERT	14 800,00 €	4 000,00 €	2 500,00 €
L'ACCALMIE	FLÂNERIES - SAINT-SEINE	20 510,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
LE BARRAGE	MANGE-CAMIONS - PANNECOT	12 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
LE CERCLE DIOGENE	CONCERTS - SAINT-HONORE	13 240,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
LE COLEOPTERE	CREATION "ODYSEE" - POIL	9 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
LE LIMON	CONCERTS - REMILLY	31 750,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
LE VENT SUR L'ARBRE	MUSIQUE CLASSIQUE - MILLAY	62 338,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
LES PETITES SCENES BAZOIS	10 EDITION/MAIRIE CHATILLON	10 145,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
LES ENFANTS QUI CHANTENT	CONCERT CHORALE - FOURS	1 630,00 €	400,00 €	400,00 €
POUR L'ACCORDEON	FESTIVAL ACCORDÉON - LUZY	68 100,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
REBELLIS	FESTIVAL THEATRE - LUZY	5 250,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €
ROCKABYLETTE	FESTIVAL VINTAGE - LUZY	245 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
SAINT-HO PROMO	SALON DU LIVRE	7 100,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
SUD MORVAN EN SCENES	LA FOUÉE - MOULINS	8 600,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
THE BANDANAS DANCE	DANSE COUNTRY	860,00 €	400,00 €	200,00 €
TOTAL		1 054 000,00 €	55 150,00 €	40 000,00 €

Il sera proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions 2024 aux associations telles que proposées dans le tableau ci-dessus.

Personnel

Renouvellement de contrats

N° 2024-BU-035

Monsieur le Président explique que le contrat de surcroit de Madame Sandra COPIE-LEGENDRE en renfort administratif sur plusieurs thématiques : urbanisme, archivage et prévention, arrive à échéance au 31 mai 2024.

En raison du départ à la retraite de Monsieur Ronan LABASTIRE le 1^{er} juillet 2024 et du non-remplacement de celui-ci à l'identique, il a été prévu d'affecter les 10/35^{èmes} qu'il effectuait par semaine en prévention à Madame Sandra COPIE-LEGENDRE.

Ainsi, il est proposé de renouveler l'agent en contrat 3.3 alinéa 2 à temps complet pour une durée de trois ans pour assurer les missions suivantes réparties ainsi :

- 17 heures sur l'urbanisme
- 17 heures en prévention

- 1 heure pour l'archivage

A noter que cette modification est intégrée au BP 2024.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de contrat de Madame Sandra COPIE-LEGENDRE avec un contrat 3.3 alinéa 2 à temps complet pour une durée de trois ans sur un grade d'adjoint administratif.

Modification des effectifs

Pour pouvoir mettre en place cette nouvelle organisation, il est nécessaire administrativement de modifier les effectifs de la manière suivante :

- Supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} juillet 2024,
- Créer un poste d'adjoint administratif à temps complet au 1^{er} juin 2024.

La modification est intégrée au BP 2024.

Il sera proposé au conseil communautaire de modifier les effectifs de la manière suivante :

- **Supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} juillet 2024,**
- **Créer un poste d'adjoint administratif à temps complet au 1^{er} juin 2024.**

Prime PEPA

Le bureau communautaire du 21 mars dernier a validé le principe de verser la prime PEPA pour les agents BLM si le budget le permettait.

Après beaucoup de difficultés pour établir le budget général en fonctionnement, une enveloppe de 24 000€ a pu être fléchée sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, ce qui représente 50% du montant plafond.

Pour rappel, cela concerne 90% des agents.

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités suivantes :

Rémunération brute perçue du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant forfaitaire de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

Embauche d'un guide conférencier

N° 2024-BU-036

Monsieur le Président explique que l'office de Tourisme souhaite recruter, comme les deux dernières années, Monsieur Olivier Mazet, guide conférencier, afin d'effectuer 2 visites par semaine, soit 2 jours travaillés et un dimanche sur deux, ainsi qu'un temps travail dédié au projet « jeu de piste » (15 heures demandés).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer un contrat de 3 mois et demi, du 03 juin au 17 septembre 2024 à temps non complet à raison de 19,5/35^{ème}.

Recrutement d'un Emploi saisonnier et contrat de surcroît d'activité – Office de Tourisme N° 2024-BU-037

Monsieur le Président explique que l'agent en charge du bureau d'information touristique de Cercy-la-Tour est en arrêt maladie jusqu'au 14 avril 2024. La médecine du travail a jugé son état de santé incompatible provisoirement avec son poste de travail et l'a renvoyé vers la médecine de soins.

L'ouverture du BIT de Cercy la Tour va se faire de manière partielle du 2 au 15 avril avec deux jours d'ouverture par semaine le mardi et le jeudi.

Afin que le BIT de Cercy la Tour puisse fonctionner normalement, il est proposé de recruter :

- un agent en contrat de surcroît pour une durée de 2 mois à temps non complet à raison de 21/35^{ème} si l'agent est prolongé en arrêt maladie au-delà de la mi-avril.
- et un emploi saisonnier de 3 mois à temps complet à partir du 15 juin 2024.

A noter que les deux dépenses ont été intégrées au BP 2024.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve, en cas de prolongation de l'arrêt maladie de l'agent, le recrutement :

- **d'un agent en contrat de surcroît pour une durée de 2 mois à temps non complet à raison de 21/35^{ème},**
- **d'un emploi saisonnier de 3 mois à temps complet à partir du 15 juin 2024.**

Recrutement de Gardiens de déchetteries – Service Déchets ménagers N° 2024-BU-038

Monsieur le Président explique qu'en raison des congés annuels de cet été, il est proposé, comme tous les ans, de recruter deux saisonniers au poste de gardien de déchetteries à temps plein pour la période du lundi 1 juillet au samedi 31 août 2024, soit pour deux mois.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement de deux saisonniers au poste de gardien de déchetteries à temps plein pour la période du lundi 1^{er} juillet au samedi 31 août 2024, soit pour deux mois.

Assainissement

Curage des 3 lits plantés de roseaux de la station d'épuration de Larochemillay N° 2024-BU-039

Historique et description de la station d'épuration de Larochemillay :

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que cette station d'épuration a été créée en 2010. C'est un système de filtres à sable plantés de roseaux sur deux niveaux. Il existe un dégrilleur en tête de station.

L'eau brute arrive par gravité dans une chasse sur le premier étage constitué de 3 lits plantés de roseaux. L'eau percole dans le sable et rejoint le deuxième étage composé de 2 deux lits filtrants. Enfin, celle-ci passe à travers le sable verticalement de nouveau et rejoint un petit ruisseau.

Description de l'opération :

Les lits plantés de roseaux du premier étage de la station d'épuration de Larochemillay ont besoin d'être curés. Ils ont une hauteur d'environ **15 cm de boues brutes**. La station d'épuration a été construite en 2010 et c'est la première fois que les lits doivent être curés.

Il s'agit de curer environ 40 tonnes de boues brutes et de les envoyer en compostage aux Amendements Nivernais à la Machine. Il est inutile de faire un plan d'épandage pour cette opération car nous ne curons que 40 T tous les 10 ans environ.

Pour cela, deux devis ont été demandés, avec les mêmes techniques :

Offre Sede :

- Analyses complètes + analyses pour l'acceptation des boues en compostage en amont du curage : 1 320 € HT

- Curage des trois lits à la pelle : 3 200 € HT

- Transport des boues en camion benne pour compostage : 4 000 € HT

Total : 8 520 € HT

Offre Valterra :

- Analyses des boues pour acceptation en compostage avec la gestion administrative et coordination : 1350 € HT

- Curage des trois lits à la pelle : 2060 € HT

- Transport des boues en camion benne pour compostage : 3 680 € HT

Total : 7 090 € HT

Le devis de Valterra est le moins cher pour un résultat similaire avec la même technique.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de choisir l'offre de Valterra et d'autoriser le président à signer les devis d'un montant total de 7 090 € HT.

Curage d'un lit de séchage à la station d'épuration de Luzy

N° 2024-BU-040

Description de l'opération :

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique qu'il existe 6 lits de séchage et de stockage plantés de roseaux d'une surface totale de 680 m². Chaque année, nous devons curer un lit pour assurer un roulement, avoir l'espace nécessaire pour faire sécher les boues et conserver des dépenses régulières. Il y a un roulement chaque année : il s'agit de faire curer le lit n°2 en 2024. Pour que les boues soient bien sèches, nous allons arrêter d'alimenter le lit fin mars pour pourvoir le curer en septembre à l'aide d'une mini-pelle. Les boues seront valorisées dans le cadre de notre plan d'épandage.

Pour cela, deux devis ont été demandés :

Offre Valterra :

1^{er} devis :

- Suivi agronomique chaque année avec en option « la coordination du chaulage + analyses de pH du sol et analyse des boues N+P » : 2 562 € HT

2^{ème} devis :

- Curage des boues à la pelle mécanique : 1 070 € HT

- Transport avec bennes étanches : 1 650 € HT

- Epandage des boues (environ 130 T) avec matériel adapté avec coordination et supervision du chantier : 2 811 € HT.

- Chaulage des parcelles : environ 4000 € HT, somme variable selon les besoins des parcelles, sera précisé peu de temps en amont de l'épandage lors de l'analyse de sol.

Cela fait un **total de 8 093 € HT (environ 12 093 € HT avec une prise en compte d'un éventuel chaulage).**

Offre Sede :

- Analyses complètes + prélèvement pour acceptation en compostage : 1 220 € HT (mêmes prestations que celles de Larochemillay)
- Analyse agronomique : 100 € HT (même prestation que celle de Larochemillay)
- Curage des boues à la pelle mécanique : 3 200 € HT
- Transport des boues (en semis) + compostage : 13 000 € HT (basé sur le mail envoyé le 01/03/2024 par SEDE) Cette entreprise n'a pas la gestion du plan d'épandage et ne peut pas assurer l'épandage pour nous.

Cela fait un **total de 17 520 € HT.**

Le devis de Valterra est le moins cher pour un résultat similaire mais pas avec la même technique (le devis du suivi agronomique par Valterra est signé jusqu'en 2028).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de choisir l'offre de Valterra et d'autoriser le président à signer les devis d'un montant total de 8 093 € HT.

Vidange du silo à boues de la station de Cercy-la-Tour

N° 2024-BU-041

Descriptif de l'opération :

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le silo à boues de la station d'épuration de Cercy-la-Tour va être vidangé cette année. Il devrait contenir 350m³ de boues lors de l'opération, qui est prévue au mois d'août.

Dans ce sens, nous avons demandé deux devis sur 400 m³. Les techniques sont différentes, mais le résultat est similaire. Valterra propose un épandage des boues, SEDE propose en traitement des boues dans une autre station d'épuration de grande capacité parce que SEDE ne peut pas épandre, n'ayant pas la gestion du plan d'épandage de cette station.

Valterra :

- Suivi agronomique des boues : 3382,5 € HT + 270 € HT d'actualisation de l'indice SYNTEC + analyses et prélèvements spécifiques à cet épandage 590 € HT.
 - Epandage Chopin (le devis présenté concerne la station de St-Honoré, les prix sont identiques et un devis sera demandé précisément lorsque la quantité exacte sera connue) 13 € / m³ : 13 X 400 = 5 200 € HT
 - Chaulage des parcelles préalable à l'épandage des boues (24 T de chaux) : 4 800 € HT
- Total : 14 242.50 € HT**

Sede :

Dépotage, transport et traitement en station d'épuration à Nevers : 65 € HT / m³
400 X 65 = **26 000 € HT**

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de choisir l'offre de Valterra, plus avantageuse financièrement pour un résultat similaire et d'autoriser le président à signer les devis pour un montant total de 14 242,50 € HT.

Descriptif de l'opération :

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le silo à boues de la station d'épuration de Châtillon va être vidangé à trois reprises cette année : 150 m³ au mois d'Avril, 300 m³ au mois de Juillet, et 150 m³ au mois de Septembre. En effet, il n'a pas la capacité suffisante pour être curé moins régulièrement.

Dans ce sens, nous avons demandé deux devis pour en groupant ces trois phases. Les techniques sont différentes, mais le résultat est similaire. Valterra propose un épandage des boues, SEDE propose en traitement des boues dans une autre station d'épuration de grande capacité parce que SEDE ne peut pas épandre, n'ayant pas la gestion du plan d'épandage de cette station.

Valterra :

- Suivi agronomique des boues : 2380 € HT + 45,41 € HT d'actualisation de l'indice SYNTEC

- Epandage Martin :

Pour l'opération du mois d'Avril : 1080 € HT

Pour l'opération du mois de Juillet : 2 700 € HT

Pour l'opération du mois de Septembre : 2025 € HT

Le prix varie selon la distance de la parcelle à épandre.

Il n'y a pas besoin de chauler les parcelles avant épandage car le pH est supérieur à 6,5.

Total : **8 230,41 €**

Sede :

Dépotage, transport et traitement en station d'épuration à Nevers : 65 € HT / m³

600 X 65 = **39 600 € HT**

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de choisir l'offre de Valterra, plus avantageuse financièrement pour un résultat similaire et d'autoriser le président à signer les devis pour un montant total de 8 230,41 € HT.

Vidange du silo à boues de la station de Moulins-Engilbert

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le silo de stockage des boues de la station d'épuration de Moulins-Engilbert aura besoin d'être vidé au mois de Septembre. Il s'agira de 270 m³ de boues.

Pour cela, deux devis ont été demandés, avec deux techniques différentes, parce que VALTERRA ne peut pas épandre, n'ayant pas la gestion du plan d'épandage de cette station :

Offre Sede :

- Suivi agronomique des boues (analyses de sol + analyses de boues) : 3607,32 € HT

Pour cette opération, la moitié du suivi agronomique sera facturée puisque la première moitié doit être facturée pour l'épandage d'avril et a déjà été validé au précédent bureau communautaire.

- Dépotage, transport et évacuation des boues sur la parcelle du plan d'épandage située entre 5 et 10km : 13 € X 270 m³ = 3510 € HT

- L'avis de la MESE et de la DDT est de chauler la parcelle, étant très proche du pH 6 : 1 140 € HT

Total : **6 454 € HT**

Offre Valterra :

Le silo à boues va être vidé et transporté en compostage avec des boues liquides.

Offre faite par Valterra pour l'année 2022 : **16 710 € HT**

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de choisir l'offre de SEDE, plus avantageuse financièrement pour un résultat similaire et d'autoriser le président à signer le devis pour un montant total de 6 454 € HT.

Vidange du silo à boues de la station de Saint-Honoré-les-Bains N° 2024-BU-044

Descriptif de l'opération :

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le silo à boues de la station d'épuration de Saint-Honoré-les-Bains va être vidangé cette année : 500 m³ de boues sont à évacuer pendant l'été. La date précise de l'épandage dépendra de la nature des plantations prévues par l'agriculteur.

Dans ce sens, nous avons demandé deux devis. Les techniques sont différentes, mais le résultat est similaire. Valterra propose un épandage des boues, SEDE propose en traitement des boues dans une autre station d'épuration de grande capacité, n'ayant pas la gestion du plan d'épandage de cette station.

Valterra :

- Suivi agronomique des boues : 2395,41 € HT (devis présenté en PJ est celui de l'an passé, chiffre fourni par l'entreprise, mais le devis n'a pas été reçu pour la rédaction de la note)
 - Epandage Chopin : 6 500 € HT
 - Chaulage des parcelles préalable à l'épandage des boues (24 T de chaux) : 4 800 € HT
 - Nettoyage du fond du silo après vidange : 5 062,5 € HT
- Total = 18 787,91 € HT**

Sede :

Dépotage, transport et traitement en station d'épuration : 65 € HT / m³
500 X 65 = **32 500 € HT**

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de choisir l'offre de Valterra, plus avantageuse financièrement pour un résultat similaire et d'autoriser le président à signer les devis pour un montant total de 18 787,91 € HT.

Achat de matériel d'espace vert pour le service assainissement N° 2024-BU-045

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique qu'un travail a été réalisé afin de présenter trois possibilités d'équiper le service assainissement en matériel pour l'entretien de l'espace vert.

Il s'agit de l'achat :

- d'une débroussailleuse,
- d'une perche élagueuse,
- d'une tondeuse débroussailleuse.

Voici un tableau comparatif dans ce sens :

	Solution n°1 tout électrique	Solution n°2 panaché thermique / électrique	Solution n°3 tout thermique
Débroussailleuse	Devis Depussay Luzy : Débroussailleuse électrique : 624,17 € HT Chargeur : 182,5 € HT Batterie* : 1332,5 € HT Total : 2139,17 € HT	Devis Depussay Luzy : Débroussailleuse électrique : 624,17 € HT Chargeur : 182,5 € HT Batterie* : 1332,5 € HT Total : 2139,17 € HT	Devis Cochot Motoculture : Débroussailleuse : 783,33 € HT
Perche élagueuse + taille haie	Devis Depussay Luzy : Matériel : 1034,93 € HT Batterie : 1332,5 € HT Total : 2367,43 € HT	Devis Depussay Luzy : Matériel : 1034,93 € HT Batterie : 1332,5 € HT Total : 2367,43 € HT	Devis Cochot Motoculture : Moteur + embout tronçonneuse et taille haie : 1230 € HT
Tondeuse débroussailleuse	Devis Cmac Cercy-la-Tour : Tondeuse à gazon : 624,99 € HT Batterie + chargeur : 382,49 € HT N'existe pas en tondeuse débroussailleuse. La tondeuse présentée n'est pas adapté pour la tonte des stations. Pas trouvé d'équivalent à une tondeuse débroussailleuse thermique adaptée. Total : 1007,48 € HT	Devis Cochot Motoculture : Tondeuse débroussailleuse thermique : 2895,83 € HT	Devis Cochot Motoculture : Tondeuse débroussailleuse : 2895,83 € HT
Total	5514,08 € HT	7 402,43 € HT	4 909,16 € HT

*Autonomie de la batterie : 1 500 cycles de charge complets ensuite, il faut la remplacer pour ne pas perdre de capacité de travail. Il faudra changer la batterie tous les 5 ans en moyenne.

Un cycle semi-intensif : 3h30 (= ½ journée de travail). Prix d'une batterie pour un an : 266,5 € HT.

Temps de charge totale : 2h20 – pas d'électricité sur les stations à entretenir de façon la plus intensive, pour rechargement le midi.

Poids : 7,88 kg

Batterie identique à celle de la perche élagueuse + taille haie, 2 batteries pourront donc être mutualisées entre la débroussailleuse et le taille haie.

Il faut donc acheter 2 batteries : coût annuel en amortissement, sans compter le coût de l'électricité : 533€/HT/an

La batterie de la tondeuse à gazon (solution tout électrique) est différente car incorporée dans l'équipement. Elle présente une autonomie de 120 minutes.

L'avis technique du service est que la solution 1 n'est pas adaptée et ne permettra pas d'assurer ses missions.

Dépenses de carburant pour le matériel thermique actuel pour 2023 : 284 € HT.

Le devis de l'entreprise MOULINS MOTOCULTURE, Christophe COCHOT-MARTIN est le plus avantageux financièrement.

La solution du panachage donne un compromis entre le souhait de travailler avec du matériel électrique et un matériel adapté à la situation, mais n'est pas la plus avantageuse financièrement.

Il est pour l'instant prévu 8 400 € HT au budget prévisionnel pour l'achat de ces matériels.

Dans la liste actuelle, il manque encore l'achat d'une faucheuse d'accotement, estimée entre 3 775 € HT et 9 000 € HT selon les devis reçus.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- **décide de retenir la 3^{ème} solution proposée à savoir l'achat du matériel thermique suivant : une débroussailleuse, une perche élagueuse, une tondeuse débroussailleuse,**
- **autorise Monsieur le Président à signer les devis de l'entreprise Cochot motoculture pour un montant de 4 909,16 € HT.**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que la compétence assainissement collectif est organisée selon plusieurs modes de gestion, issus notamment des engagements contractuels préexistants.

- **Une gestion en délégation de service public sur la Commune de Cercy la Tour** : une convention a été conclue le 7 mars 2011, avec effet au 1^{er} avril 2011, pour une durée de 15 ans, échéance au 30 mars 2026.

- **Une gestion en délégation de service public sur les Communes de Châtillon en Bazois et Moulins Engilbert**, contrat conclu le 1^{er} juillet 2019, pour une durée de 6 ans, échéance au 30 juin 2025, avec l'entreprise SAUR

- **Une gestion en régie directe assurée sur les 18 autres communes**, dans le cadre du service assainissement collectif, avec 2 715 abonnés en 2023, et 148 000 m³ facturés en 2023.

Ainsi, au total, l'économie générale du service porte sur 4 479 abonnés, et 273 000 m³ facturés en 2023.

Il s'agit d'analyser les contrats existants, le fonctionnement pratique de ces contrats, le fonctionnement du service en régie, et compte tenu de la fin des contrats existants dans un délai rapproché, de réaliser une étude d'aide à la décision pour les élus de la Communauté de Communes afin qu'un mode de gestion optimisé soit ensuite proposé, compte tenu de la volonté d'harmoniser le mode de gestion sur l'ensemble du territoire et d'y adapter ensuite les ressources humaines, techniques et financières.

Ce travail doit être mené en étroite collaboration avec le service assainissement, et la base documentaire nécessaire (contrats, gestion en régie, ressources humaines et techniques) sera fournie.

Une consultation a été organisée. Une somme de 10 000 € a été inscrite au budget.

Voici les résultats, approuvés par la Commission d'Appel d'Offres le 26 mars 2024 :

Offres HT	Prix				
Entreprise	Montant	Moins	Note / 50	Nombre	Prix
		Disant		jours	réunion sup
Horizons et perspectives (MULLER)	8 750,00 €	8 750,00 €	50,00	12,7	350,00 €
IRH Ingénieur conseil	24 962,50 €	8 750,00 €	17,53	29,25	850,00 €
ARTELIA	24 925,00 €	8 750,00 €	17,55	39	750,00 €
BERT	18 325,00 €	8 750,00 €	23,87		900,00 €
Consultants					

Valeur technique

Entreprise	Rappel prix	Méthode /20	Références / 10	Equipe / 10	Planning / 10	Total technique	Total général
Horizons et perspectives (MULLER)	50,00	17	10	7	10	44,00	94,00
IRH Ingénieur conseil	17,53	15	10	7	10	42,00	59,53
ARTELIA	17,55	19	10	9	10	48,00	65,55
BERT Consultants	23,87	15	10	9	10	44,00	67,87

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, décide de retenir l'offre du cabinet Horizons et perspectives, classé en première position, pour un montant de 8 700 € HT (prix de la réunion supplémentaire, 350.00 € HT).

Bâtiment de Saint Honoré les Bains : Etude de faisabilité

N° 2024-BU-047

Monsieur le Président explique que, faisant suite à la proposition de vente d'une partie des bâtiments et des terrains situés au 20, Avenue Jean MERMOZ à St Honoré les Bains, étudiée au précédent bureau, il est proposé, après rédaction d'un cahier des charges, d'engager une consultation des entreprises pour effectuer une étude de faisabilité. Un montant de 25 000 € a été réservé au budget.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le bâtiment de Saint-Honoré-les-Bains afin de regrouper les services de la CCBLM.

Marché des équipements de protections individuelles (EPI)

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan (CCBLM) a des besoins d'équipements de vêtement et de sécurité, en particulier pour les services suivants : le chantier d'insertion, le service assainissement, le service bâtiment et le service déchets ménagers.

Il est donc souhaité une démarche de rationalisation des commandes d'équipements de protection individuelle et d'équipements divers, afin de faire bénéficier des agents de la Communauté de Communes d'équipements acquis au meilleur rapport qualité / prix.

L'ensemble de la prestation comprendrait trois lots :

- Lot 1 : Vêtements haute visibilité et de travail
- Lot 2 : Chaussures
- Lot 3 : Autres EPI (gants, têtes, etc.)

Les besoins ont été estimés à partir des commandes des 3 dernières années, et doivent faire l'objet d'un ajustement après une ultime phase de recensement début avril.

Le marché serait d'une année renouvelable deux fois.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 mars, a donné un avis favorable. Il pourrait être intéressant d'en faire bénéficier ensuite les Communes qui le souhaiteraient, dans un second temps.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver le lancement de la consultation des entreprises pour un marché à bons de commande de fournitures d'équipements de protections individuelles.

Santé

Etude de faisabilité pour la Maison de santé de Luzy

N° 2024-BU-048

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan est titulaire d'une mise à disposition de longue durée de bâtiments, situés notamment sur la parcelle A 2889 et 2890 au 5 et 7 Avenue HOCHÉ 58 170 LUZY, par le Centre de Soins de Longue Durée de locaux aménagés en deux phases, et qui font office de maison de santé (voir plan annexé), avec un total général des deux parties : 455,01 m².

LES BESOINS ET PERSPECTIVES :

1° Travaux d'amélioration et de reconfiguration des locaux actuels :

Les locaux actuels décrits plus haut sont sujet à un certain nombre de réflexions d'aménagement intérieur, ainsi que de rafraîchissement.

Nous pouvons retenir notamment :

- Espace d'accueil à revoir pour rendre les discussions plus confidentielles : réaménager l'espace actuel en le déplaçant et en le reculant.
- Salle de réunion à recréer depuis que cette dernière sert de bureau pour la sage-femme et l'infirmière en psychiatrie.
- Salle de pause : revoir l'isolation actuelle et l'évacuation des eaux usées.
- Salles d'attente : l'espace des salles d'attente sera à revoir. Aujourd'hui, les deux salles d'attente sont dans les couloirs, et pas de salle d'attente dans la partie « extension 1 ».
- Création d'un local fermé pour les poubelles, dont les DASRI.
- Création / modification des locaux d'archives et pour le ménage (actuellement deux petites pièces d'archive à chaque bout du bâtiment).
- Chauffage : voir les solutions pour une meilleure régulation thermique
- Révision, voire remplacement des huisseries et volets roulants
- Réfection de la toiture du bureau sages-femmes et ostéopathes
- Etudier la mise en place de portes insonorisées
- Changement des gouttières trouées.
- Revoir l'écoulement des WC qui refoulent dans la cour arrière de la Croix Rouge.
- Normes d'accessibilité et de sécurité à vérifier, notamment la porte d'entrée qui s'ouvre vers l'extérieur dans une cour en graviers.

2° Travaux d'extension dans des locaux adjacents et/ou construction d'une nouvelle maison de santé neuve.

Il est nécessaire de répondre aux besoins minimums suivants, en créant, en plus de l'existant :

- * 2 bureaux supplémentaires de médecin
 - * 3 cabinets supplémentaires pour les professionnels (et futurs médecins juniors)
 - * 1 salle de réunion
 - * 1 salle DASRI
 - * 1 local poubelle
 - * 1 deuxième studio
- Soit environ 150 /200 m²

A côté des locaux existants, il existe deux locaux pouvant être aménagés totalement ou partiellement pour cela.

A titre alternatif d'une rénovation des bâtiments existants, pourra être étudiée la construction d'une maison de santé neuve, sur les parcelles A 2162 et 2163 (environ 1 500 m² au sol), et, si cela est nécessaire, sur un terrain situé sur l'actuelle zone d'activités.

L'objectif de l'étude de faisabilité est de réaliser une étude de faisabilité permettant une aide à la décision sur les choix stratégiques (réhabilitation ou construction neuve) et de pouvoir ensuite monter les dossiers de demande de subvention :

PHASE 1 :

- Réalisation d'une esquisse de chacun des deux scénarios (réhabilitation ou construction neuve)
Proposition d'une ou plusieurs solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme, en indiquant les délais de réalisation et d'examiner leur compatibilité avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître de l'ouvrage et affectée aux travaux ; de vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site. Un premier chiffrage sera demandé.

PHASE 2 :

Selon le scénario retenu après esquisse (soit réhabilitation, soit construction neuve), réalisation d'un avant-projet sommaire.

La commission d'appel d'offres a donné son accord de principe pour lancer une consultation d'étude de faisabilité, après accord du bureau et du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire d'approuver le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour les travaux de la maison de santé de Luzy.

Travaux à la Maison de santé de Moulins-Engilbert (APD et subventions)

La version définitive de l'APD pour la maison de santé de Moulins a été transmise à la CCBLM. L'estimation des travaux est de 514 000 €.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour valider le nouveau plan de financement.

Marché de travaux 2024

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que, suite à la consultation engagée pour les travaux de voirie, et après négociations, voici les résultats qui ont été présentés à la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 26 mars 2024 :

A. Lot n°1 programme de la voirie communautaire 2024 secteur 1

■ **Critère 1 prix**

Prix des prestations

Le tableau suivant récapitule les offres financières HT éventuellement corrigées de l'ensemble des prestations.

L'estimation de l'administration s'élevait à : **368 329,08 € HT**

Critère N° 1 - Prix - Noté sur 50 points		
Candidats	Montant en € HT	Note
ADN	355 348,24	48.19
COLAS	348 436,47	49.15
EUROVIA	428 220,98	39.99
GUINOT	403 792,86	42.41
MERLOT	349 222,61	49.04
SNTPAM	342 539,93	50

■ **Classement des offres**

candidats	Note critère 1 prix	Note critère 2 valeur technique	Note totale	classement
ADN	48,19	48	96,19	2
COLAS	49,15	48	97,15	1
EUROVIA	39,99	46	85,99	5
GUINOT	42,41	31	73,41	6
MERLOT	49,04	43	92,04	3
SNTPAM	50	38	88	4

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant indicatif de 348 436.47 € HT (le marché étant un accord cadre à bons de commande et prix unitaires).

B. Lot n°2 : programme de la voirie communautaire 2024 secteur 2

■ **Critère 1 prix**

Prix des prestations

Le tableau suivant récapitule les offres financières HT éventuellement corrigées de l'ensemble des prestations.

L'estimation de l'administration s'élevait à : **309 698,63 € HT**

Critère N° 1 - Prix - Noté sur 50 points		
candidats	Montant en € HT	Note
ADN	272 919,80	50
COLAS	289 274,22	47,17
EUROVIA	386 829,45	35,28
GUINOT	342 108,88	39,89
MERLOT	293 696,43	46,46
SNTPAM	290 506,57	46,97

■ Classement des offres

candidats	Note critère 1 prix	Note critère 2 valeur technique	Note totale	classement
ADN	50	48	98	1
COLAS	47,17	48	95,17	2
EUROVIA	35,28	46	81,28	5
GUINOT	39,89	31	70,89	6
MERLOT	46,46	43	89,46	3
SNTPAM	46,97	38	84,97	4

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise ADN pour un montant indicatif de 290 506.57 € HT (le marché étant un accord cadre à bons de commande et prix unitaires).

Il sera proposé au conseil communautaire de retenir :

- **pour le lot n°1 l'entreprise COLAS pour un montant indicatif de 348 436.47 € HT (le marché étant un accord cadre à bons de commande et prix unitaires).**
- **pour le lot n°2 l'entreprise ADN pour un montant indicatif de 290 506.57 € HT (le marché étant un accord cadre à bons de commande et prix unitaires).**

Travaux sur un aqueduc de la VC1 d'Isenay

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que, depuis 2018, Pascal PETIT, Maire d'Isenay, sollicite la CCBLM pour la remise en état d'un aqueduc maçonné très dégradé et en cours d'effondrement.

Le dossier « Loi sur l'eau » a été réalisé et validé par les services de la DDT.

Lors de la séance du 07 mars dernier, le conseil communautaire a validé l'intervention du Fonds Collectif et Solidaire afin d'aider la commune dans la réalisation des travaux.

Afin de permettre de mieux apprécier le coût objectif de l'opération, une estimation du montant des travaux a été demandée à un bureau d'étude lors d'un déplacement sur site : 53 000 € HT.

A la suite, 3 entreprises ont été sollicitées pour des propositions de prix pour les travaux de remplacement de l'aqueduc de la VC1 par un pont cadre.

- ADN TP : l'entreprise n'a pas les moyens de chiffrer et de réaliser les travaux actuellement.
- Colas : pas de réponse chiffrée. Les détails techniques demandés par l'entreprise sur l'implantation de l'ouvrage dépassent les compétences de notre service.
- Beugnon TP : L'entreprise Beugnon TP a fait une proposition à 29 865,40 € H.T.
- Lartreau a été interrogé mais n'a pas apporté de réponse pour le moment, faute de temps pour pouvoir venir sur le marché.

Bien que sans autre proposition financière, ces différents éléments permettent toutefois de juger du bon placement tarifaire de l'entreprise Beugnon TP pour la réalisation de ces travaux.

L'installation des 2 autres est très satisfaisante. En effet, ce sont à présent des bennes 4 à 5 fois plus lourdes qui sont enlevées, ce qui nous permet une économie de 75 à 80% sur le coût de transport des cartons.

Après discussion avec le fournisseur des compacteurs, nous pouvons faire une dalle suffisamment petite en forme de U, pour ne pas avoir à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. En effet, notre statut de d'EPCI nous contraint à passer par un architecte pour déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et il devrait ensuite suivre l'ensemble des travaux.

Nous attendons donc un devis pour une dalle de cette forme depuis plusieurs semaines.

Le dernier devis reçu pour un montant de 6 181,79 €TTC ne répond pas exactement à la demande car il propose de couler un rectangle, mais il est important de pouvoir avancer sur ce dossier puisque c'est le transport qui nous coute le plus cher, la déchetterie de Luzy étant la plus éloignée de l'exutoire des cartons.

Un devis d'électricien sera à prévoir pour ensuite pouvoir raccorder le compacteur.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer un devis dans la limite de 6 500€ TTC (montant prévu au budget).

Nouvelles cotisations/participations

Suite au bureau du 21 mars 2024, il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver en 2024 :

- La subvention à l'association la Grappe, réseau nivernais pour le droit à l'emploi, à hauteur de 4 627 € (0,53 € par habitant des 22 communes habilitées),
- Une aide au fonctionnement au CLE du Pays Luzycois à hauteur de 5 000 €
- Une aide au fonctionnement au CLE Morvan-Aron à hauteur de 5 000 €
- Mission Numérique - 3 079 €
- Initiative Nièvre – qui octroie des prêts à taux 0 aux entreprises (ancien NIL) – 3 079 €

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver ces nouvelles cotisations /participations.

Travaux

Marché de travaux de l'espace vestiaires

Monsieur le Président explique que, comme évoqué lors du précédent bureau, une négociation a été engagée par l'architecte Tristan BAZOT, avec l'ensemble des entreprises ayant postulées.

Voici le résumé synthétique de l'avancement des négociations, qui a été présenté par l'architecte lors de la commission d'appel d'offres du 26 mars :

Analyse offres marché vestiaires maison des générations - TEMPLE bureau d'architecture - 25/03/2024

Proposition de sélection	Coût d'objectif	Entreprise retenue	Montant V1	Montant V2 25/03/2024	Différence	Elements modifiés pour montant V2
1- Maçonnerie	9 754,00 €	AKBAYIN	14 428,00 €	13 861,60 €	- 4 107,60 €	Prix ferrailage , Etude d'exécution en PV Q à poser : Frais d'installation compris ?
2- Gros œuvre bois	20 356,00 €	LEGER	29 872,00 €	26 745,00 €	- 6 389,00 €	Quantitatifs Faux écrits par ETS (52m² pour 35 m² réel)? - € Suppression des larmiers ODB ? - € Quel est le prix des précadres ODB ?
3- Couverture	7 380,00 €	Infuctueux	7 380,00 €	7 380,00 €	- €	-
4-Menuiserie ext facade	12 000,00 €	MIRECO	17 120,99 €	10 000,00 €	- 2 000,00 €	Hublots, suppr 3 unités ? + 1 fenêtre simple forme carrée
5- Plâtrerie peinture	4 509,00 €	ARTISANS PLUS	4 890,00 €	4 890,00 €	- 381,00 €	-
6- Electricité	1 620,00 €	LE JAULT	2 241,73 €	2 241,73 €	- 621,73 €	Ajouté par ETS au devis : 2 prises, 1 lot de perçement
7-Revêtement de sol dur	4 740,00 €	AKBAYIN	3 510,00 €	3 510,00 €	- 1 230,00 €	-
8-Plomberie CV	9 500,00 €	DESSOINDRE	15 247,50 €	13 019,48 €	- 3 519,48 €	Suppr Fourniture radiateur (1895/u) et remplacer par KERMI Type 11 (2000 x 600 mm, prix conseillé 450e/u)
Total	69 859,00 €		94 690,22 €	81 647,81 €	11 788,81 €	
	2 527,37 € euros/m2 SU		3 507,05 € euros/m2 SU	3 023,99 € euros/m2 SU		
OPTION						
1- Maçonnerie	9 168,00 €	AKBAYIN	10 700,00 €		- 1 532,00 €	
	Objectif					
	Lots problématiques					
	Proposition 01					
	Proposition 02					

Les négociations et changement de prestations ont permis de faire baisser le coût à 81 647 € HT, au lieu de 94 690 € HT. Cependant, le lot gros œuvre bois n'a pas fait l'objet d'une baisse, et le lot couverture, estimé à 7 380 €, est toujours infructueux.

Les discussions doivent se poursuivre pour obtenir des offres sur le lot couverture (l'architecte a demandé des devis à 4 entreprises), qui pourraient être couplées, le cas échéant, avec des offres sur le lot gros œuvre/bois.

Un point sera fait dans 3 à 4 semaines sur ces offres, et une décision sera alors proposée.

Les éléments définitifs seront présentés au conseil communautaire du 30 mai 2024.

Tourisme

Demande de subvention pour le balisage et des panneaux pour les circuits randonnées **N° 2024-BU-50**

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que le balisage des circuits d'intérêt intercommunal est mis à jour tous les 2 ans, soit la moitié des 12 circuits revus tous les ans.

Cette année, il convient de mettre à jour le balisage des circuits dont les randofiches ont été éditées en 2021, soit la liste suivante :

Rando Fiches BLM	Circuit de l'étang de Chèvres	Vandenesse	10,5 km 1 variante de 5,4 km
Rando Fiches BLM	Circuit des Châteaux (version 2024)	Poil	16,7 km 1 variante
Rando Fiches BLM	Entre étang et forêt de Vincence	Tintury	18,7 km 1 variante de 11 km
Rando Fiches BLM	Légende de la Pierre aiguë	Villapourçon	12 km
Rando Fiches BLM	Les vallons du Morvan	Rémilly	13 km 1 boucle Nord 8 km et 1 boucle sud 10 km
Rando Fiches BLM	Mont-et-Marré au fil de l'eau	Mont-et-Marré	16,7 km 1 boucle de 8 km et 1 boucle de 14,7 km

L'entretien du balisage de ces circuits est prévu par le Règlement d'intervention « Gestion des itinéraires » du Conseil départemental, dans le respect de la charte nationale de balisage. Le taux de subvention est de 50% au coût plafond d'intervention de 10€/km.

Cette mission sera confiée au CDRP 58 (Comité Départemental de Randonnée Pédestre) qui chiffre 22€ du kilomètre pour le balisage dans les 2 sens et le retrait de la petite végétation qui gêne le marquage.

La distance cumulée des 6 circuits est de 88 km.

Dépenses	Montants TTC	Recettes	Montants
Balisage selon charte officielle de la FFRandonnée, 88 km	1936€	CD 58 45,45%	880€
		Autofinancement OT 54,55%	1 056€
TOTAL	1 936€	TOTAL	1 936€

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement prévisionnel en dépenses et en recettes,
- sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Nièvre à hauteur de 880€,
- autorise la signature de la convention avec le CDRP 58.

Achat de balises et balisage des circuits de VTT

N° 2024-BU-051

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que le bureau communautaire du 21 mars 2024 a validé la convention d'entretien et de balisage des circuits VTT d'intérêt intercommunal, mentionnant la prise en charge financière du balisage par l'Office de Tourisme et l'entretien par les communes.

Il a aussi adopté le principe de réaliser dans un 1^{er} temps un circuit de VTT d'intérêt intercommunal par commune dotée d'un Office de tourisme, soit à : Saint-Honoré-les-Bains, Moulins-Engilbert, Luzy, Châtillon en Bazois et Cercy-la-Tour. Pour l'heure, seul le circuit de Châtillon-en-Bazois est prêt à être balisé et doit l'être pour la fin avril 2024 en vue de la sortie de La Nièvre à pied et à vélo #2.

Estimation achat de balises / circuit : 220€, soit 1 100€ au total pour les 5 circuits.

Pour la prestation de balisage, on estime le coût à 24€ /km. Des prestataires ou associations devront être sollicités (Morvan balisage par exemple). Le nombre de kilomètres à baliser pour les 5 circuits VTT est estimé 100 km.

La subvention du CD58 est de 50% plafonnée à 10€ /km.

Dépenses	Montants TTC	Recettes	Montants
Achat de balises	1 100 €	CD 58	1 000 €
Balisage	2 400 €	Autofinancement OT	2 500 €
TOTAL	3 500€	TOTAL	3 500€

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement prévisionnel en dépenses et en recettes,
- sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Nièvre à hauteur de 1 000€.

Remplacement des plaques de nos panneaux de début de circuit et achat de mobilier dans les communes du Bazois qui n'en ont pas été dotées **N° 2024-BU-052**

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que, lors de la commission Paysages Chemins de randonnée, le remplacement des plaques des panneaux de début de circuit de randonnée a été présenté. Dans la mesure du possible le mobilier sera conservé.

16 communes sont concernées, les « communes départ » de circuit de randonnée d'intérêt intercommunal : Moulins-Engilbert, Larochemillay, Ternant, Sémelay, Saint-Honoré-les-Bains, Alluy, Villapourçon, Vandenesse, Poil, Tintury, Rémillly, Mont-et-Marré, Saint-Hilaire-Fontaine, Cercy-la-Tour, Châtillon-en-Bazois, Luzy.

Des devis ont été demandés. L'achat de plaques est estimé à 6 000€ et la conception graphique à 7 200€.

Dans les 4 communes de l'ex CC Bazois (Alluy, Tintury, Mont-et-Marré, Châtillon-en-Bazois), ce type de mobilier n'existe pas. La commission a validé l'uniformisation du mobilier sur le territoire BLM. L'achat d'un mobilier est estimé à 700€ HT.

La subvention du Conseil Départemental est de 30%, plafonnée à 6 000€ (20 000€ max de dépenses éligibles).

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants
Conception graphique	7 200€	CD 58	4 968€
Plaques début de circuit	6 000€	Autofinancement	11 592€
Mobilier communes	3 360€		
TOTAL	16 560€	TOTAL	16 560€

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel en dépenses et en recettes,
- d'autoriser l'achat et la conception de plaques et des supports pour un montant de 16 560 € HT,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Nièvre à hauteur de 4 968€.

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que l'Office de tourisme souhaite proposer plusieurs sorties à vélo, guidées par Olivier Mazet :

- Mercredi 26 juin 2024
- Mercredi 10 juillet 2024
- Mercredi 24 juillet 2024
- Mercredi 14 août 2024

Avec un rendez-vous vers 14h15 à l'église de Vandenesse.

Les vélos seront fournis par le prestataire basé à Sémelay : Cyclo Déchaîné.
Le minimum est de 6 vélos et le maximum de 10 vélos.

Le forfait de location vélo + prix de la livraison/reprise à Vandenesse augmente de 1€ cette année, passant de 19,50 € / vélo à 20,50€ / vélo.

Une caution de 350€ par vélo sera demandée aux participants sous forme de chèque au nom de la société EURL CYCLO DECHAINE.

A ce montant s'ajoute le prix du guidage par Olivier Mazet, fixé à 5€ / personne, soit un montant total par personne de 25,50€.

L'Office de tourisme encaissera la totalité de la somme et l'EURL Cyclo Déchaîné facturera la location des vélos à l'Office de tourisme.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- valide le tarif de 25,50€ par personne pour les sorties en VAE,
- procédera au paiement de l'EURL Cyclo Déchaîné pour la part qui concerne la location des vélos, sur dépôt des factures dans Chorus.

Attractivité

Forum de l'orientation et des métiers locaux pour les collégiens

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge de l'attractivité, explique que, dans le cadre du projet « jeunes », il est prévu l'organisation d'un événement à destination des 4^e et 3^e des collèges de Cercy-la-Tour et de Luzy et en partenariat l'Association Jeunesse Entreprise (AJE) de la Nièvre.

Il se tiendra à **Cercy-la-Tour le vendredi 24 mai**, et sera axé sur l'orientation et la découverte de métiers locaux.

Les entreprises locales ainsi que les partenaires de l'emploi sont conviées (centres sociaux, la Mission Locale, Bureau d'Information Jeunesse et la Fabrique Emploi et Territoires ?). Des élus de la Communauté de Communes (membres du Bureau, Membres de la Commission Attractivité et maires des communes concernés) seront également invités pour s'entretenir avec les jeunes concernés et leur remettre le kit #blmicionpeut qui leur est destiné.

Un tel événement commun permettra :

- de favoriser la rencontre inter-établissements,
- de favoriser la rencontre entre différents acteurs du monde professionnel, de la jeunesse et de la vie publique

- aux collégiens de se renseigner sur leurs orientations de manière globale, tout en ayant cibler au préalable les grands corps de métiers qui leur plaisent plus particulièrement,
- aux collégiens de prospecter pour leur futur stage de 3^e et 2^e,
- de montrer à la jeunesse que sur BLM, on peut préparer dès à présent son avenir professionnel, voire travailler.

Economie

Achat de parcelles de Fours

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique que le conseil communautaire du 18 janvier 2024 a approuvé le principe d'acheter les parcelles de la ZAE de Fours listées ci-dessous au prix de 2,50 m² soit 38 570 €.

Section	Numéro	Contenance (m ²)
B	606	275
B	870	2194
B	871	2146
B	872	56
B	873	44
B	874	271
B	977	1032
B	1158	545
B	1159	531
B	1160	3985
B	1161	375
B	1162	3974
	TOTAL	15 428

Le conseil municipal de Fours du 27 février 2024 a accepté la proposition d'achat de la CCBLM (*en annexe*).

Des travaux de voirie et de viabilisation seront à prévoir pour aménager la zone. Cela nécessiterait un redécoupage des parcelles, donc des frais d'arpentage, et le classement de la voirie, donc une diminution de la surface à vendre.

Le garage automobile de la ZAE a rédigé un courrier confirmant qu'il souhaite se positionner sur l'achat des parcelles B1161, B870, B871, B872, B873, B874 à moyen terme.

Estimation des domaines : l'avis des domaines pour la ZAE de Fours daté du 18/12/2023 estime le prix de vente à 60 475 € (3,92 €/m²) + ou - 10%.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour :

- **approuver l'achat des parcelles suivantes à la commune de Fours, situées sur la commune de Fours, pour un prix de 38 570 € (hors frais), :**
 - o **section B numéro 606**
 - o **section B numéro 870**
 - o **section B numéro 871**
 - o **section B numéro 872**
 - o **section B numéro 873**

- section B numéro 874
- section B numéro 977
- section B numéro 1158
- section B numéro 1159
- section B numéro 1160
- section B numéro 1161
- section B numéro 1162

- autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente et de procéder à toutes les mesures nécessaires à l'application de cette délibération.

Archéologie Préventive – ZAE Cercy la Tour

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique que la ZAE de Cercy-la-Tour actuellement en cours d'aménagement par Nièvre Aménagement (entourée en bleu), est pour partie déjà occupée par l'entreprise Cassier pour son projet de broyage de pneus.

Il est possible de classer en constructible les parcelles entourées en rouge, et elles pourraient donc être aménagées en ZAE également.



Après contact avec la DRAC, (*courrier en PJ*) il nous a été indiqué qu'en cas de dépôt de permis d'aménager, un diagnostic archéologique sera demandé au regard des enjeux et connaissances dans le secteur concerné.

Ce diagnostic permettra ensuite, selon son résultat, de prescrire ou non des fouilles complémentaires.

Il est possible de formuler une demande anticipée de prescription de diagnostic archéologique. Cependant, cette demande entraîne le paiement de la redevance d'archéologie préventive dès lors qu'elle porte sur une surface supérieure à 3 000 m². Les 2 parcelles représentent un ensemble de 108 000 m² avec une taxe de 0,68 €/m² cela représente 73 440€.

Cette redevance d'archéologie préventive est normalement due lors d'un dépôt de permis d'aménager. Elle n'aurait pas à être repayée si un permis devait être déposé par la suite.

Afin de disposer de terrains disponibles à la vente pour de futurs porteurs de projet, le bureau communautaire est favorable sur le principe d'avancer sur ce sujet et d'engager les démarches lorsque les crédits seront inscrits au budget.

Aides à l'immobilier d'entreprises 2024

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique que l'entreprise Café des Sports PMU (Agnès MICHAUX), basée à Moulins-Engilbert, a un projet de rénovation de la cuisine et du bar. Son dossier est complet.

Montant total de dépenses : 3 741,90 € HT

Montant de l'aide proposée : 1 496,76 € soit 40 % du montant total HT

La commission économie du 12 mars 2024 a émis un avis favorable à l'aide à l'immobilier 2023 pour ce projet.

L'entreprise SARL Au Saint Seine, basée à Saint Seine, a un projet de remplacement du four professionnel. Son dossier est complet (en annexe).

Montant total de dépenses : 12 489 € HT

Montant de l'aide proposée : 3 000 € soit 50 % du montant total HT (dernier commerce du village)

La commission économie est consultée par mail jusqu'au 3 avril pour donner son avis.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer

- **pour approuver le versement d'une subvention de 1 496,76 € à l'entreprise Café des Sports PMU (Agnès MICHAUX), au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise 2024, pour son projet de rénovation de la cuisine et du bar.**
- **pour approuver une aide à l'immobilier d'entreprise 2024 de 3 000 €, à l'entreprise SARL Au Saint Seine, pour son projet de remplacement du four professionnel.**

Agriculture : aide à l'immobilier agricole 2024

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique que l'entreprise El Jardin Les Eaux Vives Olivier KONUK, basée à Dun sur Grandry, a un projet d'installation d'un système d'irrigation enterré et de barrière d'entrée. Son dossier est complet.

Montant total de dépenses : 4 193,81 € HT

Montant de l'aide proposée : 1 677,52 € soit 40 % du montant total HT

La commission agriculture est consultée par mail jusqu'au 3 avril pour donner son avis.

Sous réserve d'un avis favorable de la commission agriculture, il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver le versement d'une subvention de 1 677,52 € à l'entreprise El Jardin Les Eaux Vives Olivier KONUK, au titre de l'aide à l'immobilier agricole 2024, pour son projet d'installation d'un système d'irrigation enterré et de barrière d'entrée.

Etude venaison

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique que l'étude venaison est en cours de finalisation. Il est proposé de recevoir le CERD lors du bureau du 13 juin pour présenter la synthèse et les conclusions de l'étude d'opportunité sur la valorisation de la viande de gibier local.

Validation de l'APS pour l'Aménagement de la scierie de Biches en Ecole de Production N° 2024-BU-054

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique que l'architecte « TEMPLE » a présenté lundi 25/03/2024 l'avant-projet sommaire (APS) du projet « Aménagement de l'Ecole de Production ».

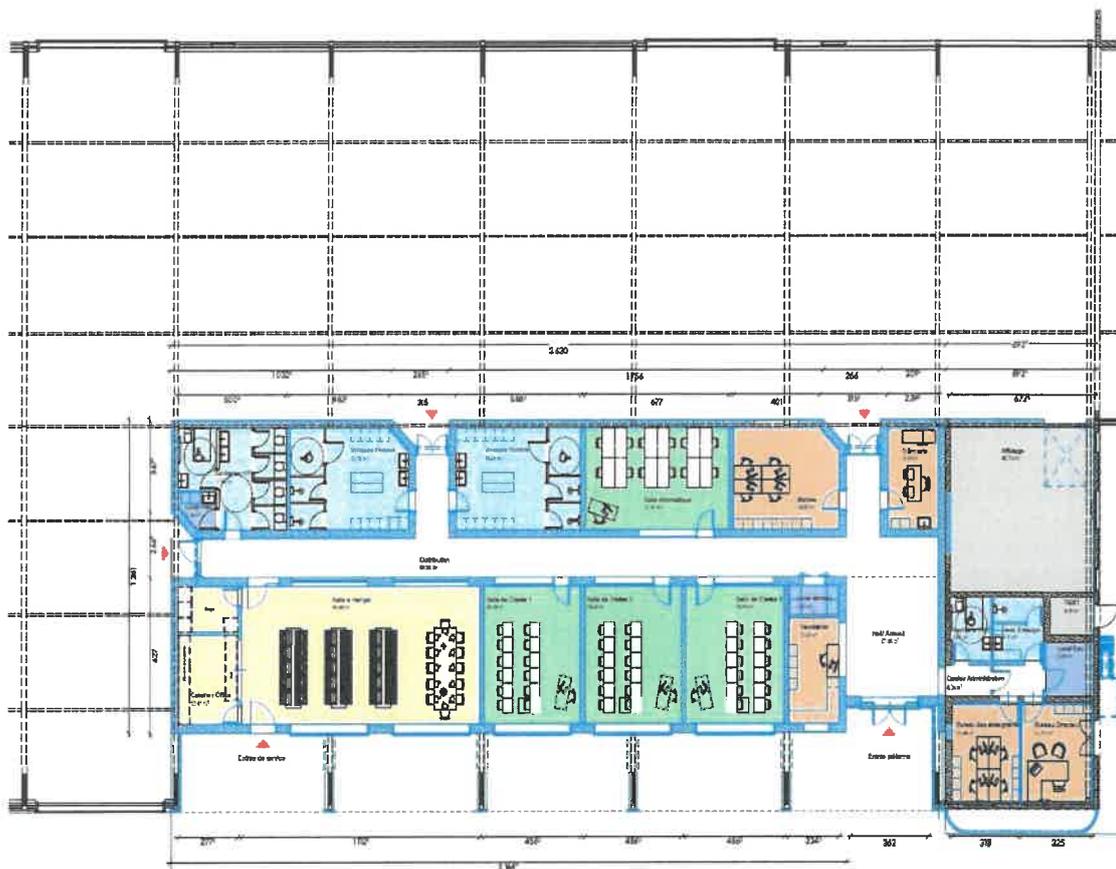
Il en ressort les éléments suivants :

Pour des raisons financières, de structure et d'acoustique, le bâtiment ne pourra pas se faire en ossature bois. Il est prévu une structure béton.

Cela permettra de :

- Rationaliser la structure et la forme de l'école ce qui permettrait de créer une véritable identité nouvelle et fonctionnelle pour l'école par un auvent/brise-soleil
- Créer un hall traversant et unifiant tous les espaces administratifs
- Faire bénéficier de la lumière naturelle à chacune des salles de classe
- Rassembler les pièces d'eau nouvelles ensemble vers le fond des circulations

Voici les plans proposés :



Le chiffrage au stade APS est de 836 200 € HT alors que le coût objectif est de 860 000 € (-23 800 €).

S'y ajoute les options suivantes :

- Lot Photovoltaïque 100kWc : 115 000 €
- Calorifuge des conduites existante de chauffage : 22 500 €
- Motorisation du portail existant : 6 300 €
- Stores manuels intérieurs sur salle de classe et salle à manger : 12 500 €
- Revêtement de sol souple sur dalle existante : 23 000 €

Le lot photovoltaïque pourrait être fait dans un second temps.

La proposition conviendrait à l'association.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide l'APS tel que présenté.

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, explique que la tranche ferme de la maîtrise d'œuvre se termine avec l'APS. Il conviendrait de déclencher la tranche conditionnelle 1 pour que l'architecte continue à travailler sur l'APD, le PRO pour déposer le permis de construire. Cela pourrait permettre de tenir les délais.

Voici le montant des honoraires de l'architecte par tranche :

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Tranche ferme	6 633,20	1 326,64	7 959,84
Tranche conditionnelle 1 toutes phases cumulées	27 095,20	5 419,04	32 514,24
Tranche conditionnelle 2 toutes phases cumulées	31 476,60	6 295,32	37 771,92
Total	65 205,00	13 041,00	78 246,00

Le conseil communautaire du 18/01/2024 avait validé le fait de retenir le bureau d'étude « Temple » à hauteur de 65 205 € HT.

Il n'est pas nécessaire de redélibérer en conseil pour valider la tranche conditionnelle.

Pour rappel, voici le plan de financement actualisé :

Travaux d'aménagement Ecole de Production BICHES

Dépenses	montant HT	recettes	montant	taux
Travaux d'aménagement (426 m ² soit 2019,7652 € le m ²)	860 420,00 €	DSIL/DETR obtenue	289 368,00 €	30,60%
		Territoire en action Pays/région A SOLLICITER OU règlement d'intervention Bois local de la région (plafond 250 000 €) - en attente région	150 000,00 €	15,86%
		CD58 via contrat de territoire A SOLLICITER	50 000,00 €	5,29%
		FEDER région - bâtiment exemplaire	?	
Maîtrise d'œuvre estimée à 10 %	65 205,00 €	FEDER Massif - filière bois	?	
Etudes préalables	20 000,00 €	SIEEEN - à voir (si BLM prend la compétence CEP)	?	
		Reste à charge BLM (autofinancement)	456 257,00 €	48,25%
TOTAL	945 625,00 €	TOTAL	945 625,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, de valider la tranche conditionnelle 1 à hauteur de 27 095.20 € HT.

Avis sur les modifications du SRADDET

La Communauté de communes doit rendre un avis sur les modifications du SRADDET dans un délai de 3 mois.

Une réunion est prévue le 9 avril pour examiner les modifications proposées.

Mobilité : Tous en gare

Tous en gare – prestation d'accompagnement à l'expérimentation N° 2024-BU-056

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à la mobilité, explique que, dans le cadre du projet tous en gare, il était prévu les actions et le plan de financement suivant :

Collectivité	N° de l'action	Action	Coût TOTAL opération (ttc)	Dont matériel	Dont Prestation TTC	participation Cercy-la-Tour	Participation Luzy	CCBLM
FONDS d'emergence								
Luzy et Cercy	1	Installer à la gare un espace d'affichage soigné et actualisé (Luzy et Cercy)	4 000 €	4 000 €		2 000 €	2 000 €	- €
Luzy et Cercy	2	Jalonnement horizontal et vertical (Luzy et Cercy)	6 060 €	3 000 €	3 060,00 €	1 500 €	1 500 €	3 060 €
CCBLM	5	Installer un pole vélo en gare (Luzy et Cercy)	9 240 €	6 000 €	3 240,00 €	3 000 €	3 000 €	3 240 €
CCBLM	10	Promouvoir le tourisme de proximité (Luzy et Cercy)	2 000 €	2 000 €				2 000 €
CCBLM	11	Organiser des événements/animations en gare (Luzy et Cercy)	2 000 €	2 000 €				2 000 €
CCBLM	9	Art en gare (Luzy et Cercy)	3 000 €	3 000 €				3 000 €
		Sous total emergence	26 300,00 €	20 000,00 €	6 300,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	13 300,00 €
		Reste à charge si financement du fonds d'emergence	6 300,00 €			1 820,00 €	1 820,00 €	2 660,00 €
						5 200,00 €	5 200,00 €	10 640,00 €
						1 300,00 €	1 300,00 €	2 660,00 €

Nous avons débuté l'action concernant l'affichage qui sera installé début avril pour un coût de 1 205 € HT soit 1 446 € TTC (au lieu de 4 000 € TTC).

Nous avons prévu un accompagnement par un prestataire pour nous aider sur certaines actions. Ce prestataire nous aidera à faire les plans et à construire les outils de l'expérimentation pour deux actions (traçage au sol, préparation avec les services techniques des communes, conception des outils) : le jalonnement vertical et le pôle vélo comme précisé dans le plan de financement.

L'entreprise DETEA qui nous a accompagné pour la phase d'immersion (en 2023) propose une prestation pour ces deux actions à hauteur de 7 560 € TTC (*voir devis joint*).

Le coût de la première action étant inférieur au prévisionnel, le budget permettrait de valider ce devis.

Pour rappel, cette action est cofinancée par le Massif central et par les communes.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le devis de l'entreprise DETEA pour un montant de 7 560 € TTC.

Appel à projet pour le déploiement d'un service d'autopartage

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à la mobilité, explique qu'il est proposé de lancer un appel à candidature avec l'appui du Pays Nivernais Morvan à destination des collectivités volontaires du territoire pour le déploiement d'un service d'autopartage avec des véhicules électriques.

Plusieurs communes de la CCBLM seraient intéressées.

Il sera proposé au conseil communautaire de lancer un appel à candidature, conjointement avec le Pays Nivernais Morvan à destination de ces communes pour le déploiement de ce service d'autopartage.

Questions diverses

L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 20h55.

Le Secrétaire de séance,

Le Président de la Communauté
de Communes Bazois Loire Morvan

Pierre TISSIER-MARLOT

Serge CAILLOT.